



Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMPs

AVRIL 2016

Site Internet:

www.prignac-et-marcamps.fr
prignac-marcamps@orange.fr
Contact : lettremonvillage@orange.fr

SOMMAIRE

**P 1 Commémoration, nuisances ,
déchetterie, téléphone de la Mairie**

P 2/ 9 Rapport du Conseil Municipal

P 9/11 Informations associations

P 12 Bibliothèque « Plaisir de Lire »

NUISANCES SONORES

Le Maire rappelle que les possesseurs d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, débroussailluses ou scies mécaniques... , dont l'utilisation est susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, sont dans l'obligation de n'utiliser ce matériel qu'aux jours et heures suivants, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral du 8 mars 1990.

Jours ouvrables : 8 h 30 / 12 h 00 – 14 h 30 / 19 h 30

Samedi : 9 h 00 / 12 h 00 – 15 h 00 / 19 h 00

Dimanche et jours fériés : 10 h 00 / 12 h 00

INFORMATION

LES PLANTATIONS

PROCHES DU DOMAINE PUBLIC

D'une manière générale, il est déconseillé de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public pour des raisons de sécurité.

Dans le cas du dépassement d'un arbre ou d'une haie sur le domaine public, le propriétaire concerné est tenu de procéder à son élagage et de couper les racines, ceci afin de prévenir tout risque d'accident.

DÉCHETTERIE DE SAINT GERVAIS

Route de Pont Neuf

☎ 05.57.43.65.50

www.smicval.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au samedi

Horaires d'été

Du 1/02 au 31/ 10 : De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 45

Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45

Fermée les dimanches et jours fériés

Le Maire et le Conseil Municipal vous prient de bien vouloir honorer de votre présence :

pour le centenaire de la bataille de Verdun



Dimanche 29 mai 2016

♦ 11h45 Stèle de Prignac

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur se tiendra à la mairie

TELEPHONE DE LA MAIRIE

En raison de l'indisponibilité de la ligne téléphonique de la Mairie au numéro habituel,
vous pouvez nous joindre au **07 89 81 19 52**

Le Maire





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 6 Avril 2016

L'an deux mil seize, le 6 avril à 19 heures, s'est réuni sous la présidence de Michel GAILLARD, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de Prignac et Marcamps.

PRESENTS : M GAILLARD, Mme BOUCHET, M MOUCHAGUE, Mme LALANDE, M GATARD, M VEYSSIERE, Mme GOGUERY, M BETEILLE, Mme ANDRIEU, M MONTEIL, M GRANCHERE

ABSENT (s) EXCUSE (s) : Mme DUBEDOUT,

ABSENT (s) : Mme LEVREAUD

Secrétaire de séance : MME ANDRIEU

Date de la Convocation : 01/04/2016

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte rendu de sa séance du 29/02/2016

Le Maire demande aux Conseillers s'ils ont des remarques à faire.

Mme LALANDE signale qu'il n'a pas été précisé que Monsieur Hervé DUMET avait démissionné de son poste. Monsieur le Maire lui répond que cela a été signalé.

Le maire rappelle que fin décembre Mr DUMET avait demandé un congé de mise en disponibilité car il souhaitait partir dès début janvier. Le maire n'a pu satisfaire à sa demande sachant qu'il faut d'abord saisir le centre de gestion d'où il a préféré démissionner.

Le Procès verbal de la réunion est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Association des carrières – délibération

ASSOCIATION DES CARRIERES

Le recours au Tribunal Administratif concernant le dossier de PPRMT ayant été rejeté à la date du 11 février 2016 une requête en appel doit être effectuée.

Entendu les explications de Monsieur le Maire

Les membres du conseil municipal autorisent

Maître JOINAU-DUMAIL à représenter la commune de PRIGNAC ET MARCAMPES dans la procédure d'appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux contre la Préfecture de la Gironde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Rapporteur Monsieur GATARD : CHEMINS

Chemin de la croix blanche : Mr GATARD informe le conseil municipal que des panneaux du type ABS et balise J3 vont être implantés (Croix de St André) pour formaliser les régimes de priorité à droite aux différentes intersections dans la traversée du RD133 à Marcamps. Ces panneaux se trouvent à l'intérieur des panneaux de signalisation entrée et sortie de l'agglomération. Accord du Conseil Municipal

CHEMINS DE LA POURQUAUDE et CABIRAUD : une enquête doit être faite auprès des riverains afin de savoir s'ils souhaitent la mise en place d'un sens unique.

M GATARD présente au conseil municipal un devis de la SCREG pour des travaux de voirie.

Une information plus complète est demandée par le Conseil Municipal.

Accord du conseil Municipal

ELAGAGE

M GATARD présente au conseil municipal un devis de la STE OTH pour des travaux d'élagage aux Chemins de Grelot, Moulin de Landard, Devant le cimetière de Marcamps et l'Eglise St Pierre de Prignac pour un montant total de 3240 € avec récupération du broyage. Accord du conseil municipal.

BATIMENTS

Rapporteur M BETEILLE

CLIMATISATION REVERSIBLE BUNGALOW

M BETEILLE présente au Conseil Municipal deux devis.

Après avoir étudié les devis, la commission a décidé de retenir la STE FROID CUBZAGUAIS pour un montant de 1 900 €uros. Accord du Conseil Municipal

MENUISERIE ECOLE ELEMENTAIRE

M BETEILLE présente au conseil municipal au conseil municipal quatre devis des sociétés ci-dessous :

DUMAS ET LOZES-
FABIEN FENTETRES-
MENUISERIE ORMEO
SML

Après étude des devis, la commission a décidé de retenir la STE ORMEO pour un montant de 95 004.13 € TTC. Accord du Conseil Municipal. Le maire précise que ces travaux ne seront pas effectués cette année, en attente d'une demande de subvention à l'ALEC en partenariat avec LE PAYS DE LA HAUTE GIRONDE. Le montant peut s'élever à 64 %.

CHARPENTE PREAU A L'ENTREE DES ECOLES ET TOILETTE MATERNELLE

M BETEILLE présente au conseil municipal trois devis, à savoir :

Ste CCM
SARL LANDREAU
DELAUGE GUILLAUME

Après étude des devis, la commission a décidé de retenir l'entreprise CCM pour un montant de 13 120.70 € TTC. Accord du Conseil Municipal.

M BETEILLE signale qu'il a adressé un mail à la SARL LANDREAU car il manquait des précisions sur le devis. Son mail est resté sans réponse.

Le Conseil municipal donne son accord

MACONNERIE ECOLE DU HAUT – SALLE DES ASSOCIATIONS

M BETEILLE présente au conseil municipal au conseil municipal 2 devis, à savoir :

SARL MARQUES LUIS
STE EGCA

Après étude de ces devis, la commission a décidé de retenir la STE EGCA pour un montant de 13 936.20 €.

Accord du conseil municipal à l'exception de Monsieur MOUCHAGUE qui s'abstient. M MOUCHAGUE signale qu'il souhaite privilégier les artisans de la commune.

M BETEILLE précise que le devis de M MARQUES est beaucoup moins détaillé et précis que la STE EGCA.

RIDEAUX ECOLE (Classe primaire)

M BETEILLE présente au conseil municipal un devis de la STE SELLERIE BORDELAISE d'un montant de 1031.10 € TTC.

Après discussion, Le Conseil Municipal donne son accord

M BETEILLE signale qu'il n'a pas eu de réponse d'autres sociétés.

FOURNITURE ET POSE DE MAIN COURANTE ESCALIER

M BETEILLE présente au conseil municipal un devis pour la fourniture et la pose de main courante de la STE DELAUGE GUILLAUME d'un montant de 891 € et un devis pour la réparation de la porte en bois à la salle des associations pour un montant de 350 €. Le conseil municipal donne son accord.

REMPLACEMENT DU CHAUFFE EAU AU CLUB DU 3è PRINTEMPS

M BETEILLE présente au conseil municipal un devis de MR BEAUDOUVI pour la pose du chauffe eau pour un montant de 523.20 € ttc. Accord du Conseil Municipal. Il tient à préciser qu'il est strictement interdit d'avoir des bouteilles de gaz à l'intérieur.

PORTE COUPE FEU SALLE DES FETES

M BETEILLE présente au Conseil Municipal un devis de la STE BMA pour le remplacement de la porte coupe feu à la salle des fêtes pour un montant de 783.60 €. Accord du Conseil Municipal

ELECTRICITE MISE EN CONFORMITE ET DES CAHIERS DE SECURITE

M BETEILLE présente au Conseil Municipal un devis de la SAEG ARNAUDIN d'un montant 8 942.74 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord

DOSSIER DEMANDE D'APPROBATION D'AD'AP

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet concernant l'agenda d'accessibilité programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune et les IOP.

Accord du Conseil Municipal. Le Maire invite le conseil municipal à consulter le dossier en mairie.



REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Mme BOUCHET rappelle au conseil municipal qu'une association pour la bibliothèque a été créée mais reste sous l'égide de la mairie. Il avait été demandé à l'association d'établir un règlement intérieur qui devait être validé par le conseil municipal.

MME ANDRIEU donne lecture du règlement.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord.

M GRANCHERE demande la possibilité d'avoir copie de ce règlement par mail. Mme ANDRIEU répond qu'une copie sera adressée par mail à chaque élu.

CONTRAT DE LOCATION PRET BATIMENTS COMMUNAUX

Mme BOUCHET propose au conseil municipal de revoir les contrats de location et d'établir un nouveau règlement pour :

La Salle des fêtes - La Salle du 3^{ème} âge - L'Eglise St Michel laquelle sert pour les manifestations culturelles

Elle signale que le montant actuel de la location de la salle des fêtes est 250 € plus un chèque de caution de 250 € pour le week-end et 500 € pour les administrés hors commune, elle précise que pour les associations la salle est gratuite.

Le montant de la location de la salle du 3^{ème} âge est de 100 € pour la journée car plus petite.

Elle signale que lorsque la salle est prêtée, certaines associations comme certains particuliers ne rendent pas toujours la salle propre, les poubelles ne sont pas triées, il y a aussi des dégradations d'où l'utilité d'établir de nouveaux contrats avec les mentions adéquates pour expliquer ce qu'il est du ressort de la commune et du locataire.

Accord du conseil Municipal

SITE INTERNET

Mme BOUCHET, Vice-présidente de la commission communication présente au conseil municipal par vidéo la nouvelle page de garde du site internet.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer.

Après discussion, le conseil municipal approuve ladite présentation du site.

Elle précise qu'il faut encore travailler sur le site avant de le finaliser.

DEFIBRILLATEUR

Mme BOUCHET informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu MR BRACHET de la Ste DEFIBRIL GIRONDE pour l'acquisition d'un défibrillateur dont le montant s'élève à 1907.31 € auquel il faut rajouter la somme de 144 € pour la maintenance annuelle hors consommables.

Mme BOUCHET demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord.

BUS SCOLAIRE

Mme BOUCHET informe le Conseil Municipal qu'une convention a été établie entre le SIRP de Mombrier-St Trojan-Samonac et la commune de Prignac et Marcamps pour le prêt du bus.

Elle précise qu'il était prévu dans le contrat de mettre à disposition notre chauffeur pour 10 sorties piscine à BOURG et 6 sorties pendant les heures scolaires et les frais de réparation du bus à notre charge. En ce qui concerne les réparations du bus, le percepteur demande que ce soit le propriétaire du bus qui règle les factures de celui-ci et qu'ensuite le SIRP facture à la Mairie.

DELEGATIONS

DELEGATIONS COMMISSIONS

ECOLES

Suite à la démission de Madame DA GAMA, le maire propose de désigner Mme GOGUERY aux écoles.

Le Conseil Municipal donne son accord.

NAP (Nouvelles activités péri scolaires)

Suite à la démission de Madame DA GAMA, le maire propose de désigner Mme BOUCHET pour gérer les NAP.

Le Conseil Municipal donne son accord.

COMMUNICATION

Suite à la démission de M PICARD, le maire propose de désigner Mme BOUCHET en qualité de vice-présidente à la communication.

Le Conseil Municipal donne son accord

QUESTIONS DIVERSES

CANTINE : MME LALANDE demande si dans les menus il y a des produits bios.

Mme BOUCHET rappelle que ce sujet a déjà été évoqué en réunion du 07/10/2015.

En ce qui concerne la viande, Mme BOUCHET rappelait dans son compte rendu qu'elle tenait à ce que ce soit de la viande française (label rouge). Pour les produits frais, la commune fait appel aux producteurs locaux.

Elle précise qu'elle étudie avec la commission la possibilité de faire un menu bio 1 fois par semaine en complément des produits bio intégrés dans les menus de la semaine.

M VEYSSIERE demande au Maire si l'on a le droit de couper des arbres sur le domaine public. Le maire répond que oui après autorisation de la municipalité ou du département.

Le Maire précise concernant l'association du patrimoine, que le conseil municipal a reçu depuis le 26 janvier 2016 de très nombreux courriers du Président Mr MARTINEZ qui parle aux noms de tous les élus et membres bénévoles de cette association.

Mr le Maire s'étonne du contenu de celles-ci et du ton employé. Il tient à rappeler à l'association du Patrimoine que seul est souverain le conseil municipal quant à la décision de faire des travaux sur le patrimoine de la commune et d'autant plus quand il y a un engagement financier ou l'obtention de subventions par les institutions de l'état et qui engage Le Maire.

De plus le conseil municipal constate que vous énoncez par courrier et voie de presse, des aménagements de carrières sur la commune avec la création d'un musée de la pierre et que ce projet a été présenté à la communauté des communes et à la C2D sans qu'il soit présenté en amont à la municipalité et les habitants du village. L'association revendique la propriété intellectuelle de ce projet.

Mr Le Maire rappelle que la municipalité n'a jamais donné délégation pour instruire celui-ci.

Concernant la restauration des cressonnières qui ont été mise à jour lors du précédent mandat, la mairie a inscrit au budget la somme de 24 000 euros pour les travaux de la 1^{ère} tranche, même si un dossier de demande de subvention a été instruit auprès de différents organismes, à ce jour nous n'avons reçu aucun engagement de leur part. Nous sommes soucieux de l'entretien du patrimoine de la commune et nous faisons le maximum avec nos possibilités financières. Le conseil municipal a fait d'autres choix qui sont aussi importants comme la réfection de certaines routes du village, remplacement de fenêtres et porte des écoles...Il précise que tous les projets concernant les travaux et la gestion des demandes de subvention de la commune doivent être gérés par la commune.

Nous avons pu jusqu'à présent mené ensemble des projets sur le patrimoine de la commune et nous souhaitons continuer ce partenariat dans un climat serein.

SEANCE LEVEE A 20 H 47.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 11 Avril 2016

L'an deux mil seize, le 11 avril à 19 heures, s'est réuni sous la présidence de Michel GAILLARD, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de Prignac et Marcamps.

PRESENTS : M GAILLARD, Mme BOUCHET, M MOUCHAGUE, Mme LALANDE, M GATARD, M VEYSSIERE, Mme GOUQUERY, M BETEILLE, Mme ANDRIEU, M MONTEIL, M GRANCHERE

ABSENT (s) EXCUSE (s) : Mme DUBEDOUT,

Secrétaire de séance : Corinne LEVREAUD

Date de la Convocation : 01/04/2016

**Le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :**

Choix du prestataire des chemins

Le Conseil Municipal donne son accord

CHOIX DU PRESTATAIRE DES CHEMINS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission a décidé de choisir la SCREG pour le bicouche au Chemin de Grande Cazelles et Chemin de la Piguille pour un montant de 33 331,20 € TTC ainsi que pour le point à temps aux Chemins des Clayac-Coubet-cabiraud. Montant total des travaux 7 752 €.

Accord du Conseil Municipal

COMPTE DE GESTION (Budget principal)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote :

En exercice : 13

Présents : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention :

COMPTE DE GESTION BUDGET TRANSPORT

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :



Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote :

En exercice : 13

Présents : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention :

Mme LEVREAUD demande si le bus est toujours assuré et si l'on a trouvé un acquéreur.
Le maire répond que le bus est toujours assuré et qu'il est sur le point d'être vendu.

COMPTE ADMINISTRATIF (Budget principal)

Sous la présidence de Monsieur MOUCHAGUE, doyen, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	799 463.27 €
Recettes	1 013 428.94 €
Excédent de clôture :	213 965.67€

Investissement

Dépenses	112 554.34 €
Recettes	104 487.24 €
Restes à réaliser :	0€
Déficit de clôture :	8 067.10 €

Hors de la présence de M. GAILLARD, maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2015

Vote :

En exercice : 13

Présents : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET TRANSPORT 2015

Sous la présidence de Monsieur MOUCHAGUE, doyen chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	7 720.93 €
Recettes	8 201.92 €
Excédent de clôture :	480.99 €

Investissement

Dépenses	4 114 €
Recettes	6 905 €
Excédent de clôture :	2 791.00€

Hors de la présence de M. GAILLARD, maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2015.

Vote :

En exercice : 13

Présents : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention :



VOTE DES TROIS TAXES

Le Maire invite le conseil municipal à fixer les taux d'imposition pour l'année 2016,

Le produit attendu étant suffisant à établir le budget, il propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir à:

Taxe d'habitation 15.74

Foncier Bâti 29.16

Foncier Non Bâti 81.14

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux proposés ci-dessus.

Vote :

En exercice : 13

Présents : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention :

VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Les subventions sont octroyées en fonction de certains critères :

Le nombre d'adhérents de la commune, si l'activité s'adresse aussi à un public d'enfants, si l'association est employeur, et suivant les manifestations qu'elles organisent sur la commune. Le montant total des subventions aux associations de mis au vote est de **19 165 euros**.

Vote :

En exercice : 13

Présents : 12

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 4

M MOUCHAGUE demande la possibilité d'augmenter la subvention allouée au club de football de Bourg. Le Maire répond que l'on verra en fonction de l'Assemblée Générale du Club.

M VEYSSIERE demande pourquoi ne pas donner une subvention plus importante au Club de football de Prignac et Marcamps qui a démarré l'année dernière. Le maire répond non pour cette année et attend de voir l'évolution de celle-ci.

M MOUCHAGUE demande ce que fait le club photo. Le Maire signale qu'il faudrait qu'il ait un local plus approprié.

MUSIQUE

Mme LEVREAUD tient à préciser que l'on ne voit cette association que deux fois par an.

M GRANCHERE demande au maire ce que pense l'association « les Petits Mamouths » sur le fait que l'on ne leur verse pas la subvention à eux mais à l'école. Mme BOUCHET précise que lors de la commission des finances il a été décidé de verser directement à l'école la subvention accordée par la Mairie suivant les projets des enseignants. Un des buts de cette association est de faire des manifestations pour récupérer de l'argent pour les enfants de l'école.

MME LEVREAUD dit donner à certaines associations et en léser d'autres.

Le Maire signale que le comité des fêtes organisera de nouveau un réveillon pour la ST SYLVESTRE.

Mme LALANDE demande pourquoi l'association « PRIGNAC EN MARCHANT » a besoin d'une subvention.

Mme LEVREAUD signale qu'il y a 23 associations et que certaines ne viennent pas aux réunions organisées par la Municipalité.

VOTE DU BUDGET

Le Maire présente au Conseil Municipal le **Budget Principal** pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à **1 235 590.90 euros** et en dépenses et recettes d'investissement à **443 836.16 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le **Budget Principal 2016**.

En exercice : 13

Présents : 12

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

Le maire informe le Conseil Municipal que les travaux aux écoles débuteront le 13 avril.

Mme LALANDE demande comment les travaux seront signalés. Le maire répond que la route fera l'objet d'une circulation alternée par demi-chaussée, et feux tricolores.

MODIFICATION DE LA REGIE – SALLE DES FETES

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à prendre un nouvel arrêté concernant la régie de la salle des fêtes.

Accord du conseil municipal

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

TOITURES DES ECOLES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de changer les toitures du préau à l'entrée de l'école ainsi que des toilettes. Il propose de solliciter l'attribution de l'aide départementale auprès du Conseil Départemental. Le coût de ces travaux est estimé à 11 394.46 € HT soit 13 120.70 € TTC. Il précise que les travaux pourront débuter dès que le dossier sera déclaré complet par le Conseil Départemental. Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

Montant HT : 11 394.46€

TVA : 1 726.24€

Conseil Départemental : $(11\,394.46 \times 50\%) \times 1.2 = 6\,836.68€$

Commune : 6 284.02€

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte de réaliser l'opération de réfection des toitures du préau à l'entrée de l'école et des toilettes pour 11 394.46 € HT soit 13 120.70 € TTC dont les crédits budgétaires sont inscrits au budget

- accepte le plan de financement présenté ci-dessus

- charge monsieur le maire de solliciter la subvention auprès du conseil départemental

- charge monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à cette opération.

En exercice : 13

Présents : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention :

QUESTIONS DIVERSES

Mme LEVREAUD demande à combien s'élève le montant de la réservation de la salle des fêtes aux administrés dans l'année. Monsieur le maire répond que le montant s'élève à 2 500 €.

Mme LEVREAUD remet aux conseillers le compte rendu de la piscine afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la somme de 60 000 € a été remboursée sur la ligne de trésorerie due avant 2014. Reste 20 000 €.

SEANCE LEVEE à 20 h 28



SOCIETE DES FETES « Week-end festif des 11 et 12 juin 2016 »

Samedi 11 juin à 15 h Concours de pétanque amical ouvert à tous (organisé par le club de Prignac »

Samedi 11 juin à 20 h « Soirée Paëlla » avec une ambiance des années 80.

Apéritif et ses amuses bouches, Assiette de charcuterie, Paëlla, Assiette de fromages, salade et glace, (Café et vins compris).

Réservation au 05 57 68 32 14 jusqu'au 5 juin (tarif adulte: 19 €, tarif enfant: 10 €)

Dimanche 12 juin à 15 h « SUPER LOTO » uniquement en bon d'achat d'une valeur total de 1500 € et 1 lot surprise d'une valeur de 120 €. Pâtisserie et boissons seront à votre disposition

Nous comptons sur vous !

Le Président, Claude FEZAS

REPAS DANSANT DES AINES

La municipalité a reçue ses aînés lors du traditionnel repas annuel où chacun a pu se retrouver en toute convivialité.

Dans son discours le maire a eu une pensée pour ceux qui nous ont quitté cette année. Il a évoqué les travaux de sécurité aux abords de l'école et l'avancement du projet d'agrandissement du Cabinet Médical.

Il a tenu à rendre hommage à une ancienne élue Me Mourguy Jeannette qui était adjointe et qui l'a vu arriver au conseil en 1983 et à qui nous devons la mise en place de ce repas des aînés. Tout en la remerciant pour ce qu'elle a apporté durant son long mandat d'élue, il a terminé en souhaitant un bon appétit et après-midi récréatif à tous les présents ce jour-là.



Association Football Plaisir Prignac & Marcamps le Samedi 28 mai 2016

Vous invitez à participer à sa soirée dansante et déguisée

À 20h00 à la salle des fêtes

Apéritif - Sangria

Assiette de tapas

Paëlla

Gâteau basque

Café



De nombreux lots récompenseront les meilleurs déguisements

Réservation obligatoire :
Téléphone 06.08.10.66.20 ou 06.07.26.70.46
Chèque à l'ordre de l' A.F.P.P.M
Prix du Menu : Adulte 20€ - enfant 4€

PLATEAU TENNIS 2016

Samedi 2 avril le matin, le TPCM a proposé une animation qui a rassemblé des enfants du secteur (Bourg, Fronsadais, Libourne... et même Bordeaux), âgés de 10 ans, niveau de balle orange.

13 enfants (6 filles et 7 garçons) se sont donc rencontrés par poules de 3 ou 4. Chaque enfant a pu faire ainsi plusieurs petits matchs et s'entraîner à l'arbitrage, aidé par des jeunes du club (Maël, Elliot, Axel, Warren et Alexis).

Chez les garçons, le vainqueur est Noé Guiet de Bourg et chez les filles Amandine Gérardot de St André. Bravo à tous les enfants qui se sont très bien comportés pendant les matchs.

De nombreux parents / accompagnateurs ont assisté à cette manifestation qui s'est déroulée dans une excellente ambiance.

La compétition s'est achevée par la remise de lots (tous les participants ont été récompensés), puis par un goûter pour tout le monde au club de Prignac.

Ce fut une journée très agréable : nous remercions les participants, les accompagnateurs, ainsi que les bénévoles (dont nos jeunes du club) du TPCM qui ont encadré cette activité.

Les coupes de Guyenne ont commencé. Pour l'instant les 3 équipes de Prignac (2 équipes hommes et une équipe femmes) ont gagné les 2 premières rencontres. Bravo à tous et bonne chance pour la suite des rencontres.

Nous vous rappelons que le tournoi de tennis du TPCM aura lieu du 18 mai au

4 juin 2016 : n'hésitez pas à venir assister à des matchs de haut niveau. Nous organiserons également 2 repas pendant cette même période.

Renseignements au 06 79 65 56 02 ou 06 28 13 38 02



L'Association de Sauvegarde du Patrimoine élargit ses statuts

Lors de l'assemblée générale du 6 février 2016, Marc-Antoine Martinez, Président de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Prignac et Marcamps, a soumis au vote l'élargissement des statuts de l'association.

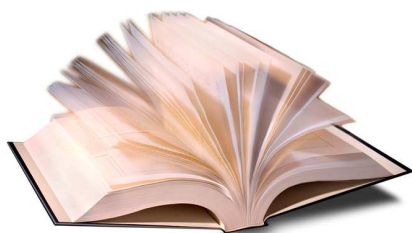
Initialement créée en 1997 autour de la restauration du sanctuaire de Cazelles et considérant que les actions menées ces dernières années allaient bien au-delà de ce seul édifice, de nouveaux statuts ont été votés à l'unanimité. La mission principale s'étend à : « la sauvegarde, la restauration ainsi que la mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et environnemental de la commune ».

Le président précise : « l'espace dans lequel nos vies s'inscrivent doit avoir un sens et il convient de savoir l'imaginer tel qu'il devra être demain. Pour cela et dans une commune où l'environnement reste premier (carrières de pierre, site naturel, grottes et gisements préhistoriques), nous souhaitons que le patrimoine bâti et paysager s'intègre parfaitement dans les projets d'aménagement futurs. Nous considérons qu'une véritable concertation doit exister entre les élus, la population locale et notre association afin d'éviter toute forme de contrainte en favorisant ainsi la démocratie participative ».

Cette année 2016 sera riche en événements. Sont envisagées la restauration et la mise en valeur de nombreuses œuvres d'art conservées dans l'église St Pierre de Prignac, du calvaire de Cazelles et aussi le début des travaux sur le lavoir/abreuvoir du site naturel du Moron, en partenariat avec la Fondation du patrimoine. Impliquée également dans le devoir de mémoire, dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre (14-18), l'association entamera au printemps la remise en état des monuments aux morts de notre commune.

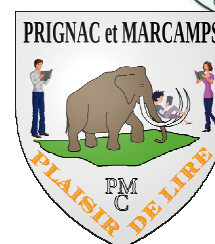
Si vous aussi êtes sensibles à votre patrimoine mais aussi à votre espace environnemental et paysager, pourquoi ne pas nous rejoindre ?

Courriel : assopatrimoine.prignac@laposte.net Tel : 06 67 15 75 84 <http://patrimoineprignacmarcamps.wpweb.fr/>



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE en gestion associative

Association « PLAISIR DE LIRE »



Le jeudi 04 février 2016, les fondateurs de l'association « *PLAISIR DE LIRE* » se sont réunis, en présence de Monsieur le Maire et de conseillers municipaux, en assemblée générale constitutive afin de désigner les membres du premier bureau. À l'issue, une convention est signée entre la municipalité de Prignac et Marcamps et l'association « *Plaisir de lire* » afin de permettre la gestion associative de la bibliothèque municipale.

Les membres du bureau élus :

- ◆ Madame Nathalie BETEILLE : présidente ;
- ◆ Madame Pascale VEYSSIERE : Trésorière ;
- ◆ Monsieur Fabrice ANDRIEU : Secrétaire ;
- ◆ Madame Jessica REAL : Secrétaire Adjointe ;

De nouveaux bénévoles nous ont rejoint :

- ◆ Madame Marie-Laure FELBER ;
- ◆ Madame Stéphanie RICHARD-FOY ;
- ◆ Madame Marisol PRATT ;
- ◆ Monsieur Robert GATARD ;
- ◆ Monsieur Hervé BETEILLE ;
- ◆ Monsieur Alain VEYSSIERE.

CE QUI CHANGE ...

- ◆ Nous avons permuté les deux espaces pour une meilleure organisation ;
- ◆ Le nouveau règlement intérieur est mis à la disposition de chaque adhérent ;
- ◆ Une cotisation de 10 € à l'année et par famille est demandée aux adhérents. Une carte de bibliothèque est remise à chaque membre une fois la cotisation réglée ;
- ◆ Un prêt de 3 livres (dont une nouveauté) est octroyé par adhérent et pour une durée d'un mois ;
- ◆ Possibilité de livraison à domicile (sur RdV) pour les personnes à mobilité réduite ;
- ◆ Un site internet est en cours de finalisation et déjà accessible. Il sera effectif dès que tous les livres de la bibliothèque seront inventoriés. (Possibilité de réserver ses livres, de déposer des avis, d'effectuer des suggestions d'achat, de suivre ses prêts, ...).

CE QUI NE CHANGE PAS ...

- ◆ Nous vous accueillons toujours aux mêmes horaires :
 - ⇒ Mardi de 17h00 à 19h00 ;
 - ⇒ Mercredi de 16h00 à 18h00 ;
 - ⇒ Vendredi de 16h30 à 18h30.
- ◆ Le partenariat avec la bibliothèque départementale de prêt ;
- ◆ Mise à disposition de livres pour les écoles de Prignac et Marcamps ;
- ◆ Dès la rentrée septembre 2016, mise en place d'animations.

Les bénévoles et membres du bureau vous attendent nombreux.

Rejoignez-nous sur : <http://mabib.fr/plaisir-de-lire>

Contactez-nous par courriel : plaisirdelireprignacmarcamps@gmail.com